



Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
*Multiplions nos énergies*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 32</b> <b>Votants : 36</b> <b>Délib. n°8- 05/03/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Néfiach, salle de fêtes sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 27 février 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

RF  
Prades

VU le Code général des collectivités territoriales,  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/03/2024

066-246600415-DE-017-2024-DE

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection de Monsieur Marc Bianchini à la présidence de la Communauté de communes le 04 Octobre 2023, il convient de désigner le ou la remplaçant (e) de Monsieur Marc Bianchini au sein des commissions communautaires dont il était membre, à savoir :

- La commission **services à la population**
- La commission **Aménagement et développement**
- La commission **Culture et proximité**
- La commission **Action communautaire**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**DESIGNE** le ou la remplaçant (e) de Monsieur Marc Bianchini au sein des commissions communautaires citées ci-dessus comme présentés en annexe :

Fait et délibéré à Néfiach, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

